

NOTE D'OBSERVATION RELATIVE AU DOCUMENT
DU PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
ACTION EN FAVEUR DES FEMMES

Il convient en préambule de rappeler les performances réalisées par des projets similaires à ce projet visant à réduire directement la pauvreté au Sénégal et financés par la Banque Africaine de Développement avec une contribution du FND. Entre autres le Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine dont l'objectif est d'améliorer les conditions socio-économiques des femmes et des enfants Sénégalais. Ce projet démarré en Juillet 1992 est aujourd'hui en voie d'achèvement. Son action a permis à ce jour :

- d'alphabétiser près de 463 Assistantes Villageoises (facilitatrices) et 12078 femmes.
- De réaliser un programme d'IEC portant sur le code de la famille, la santé reproductive, les M.S.T/SIDA et d'autres thèmes liés au développement.
- D'accorder un volume de crédit d'environ 393 millions de FCFA qui a permis de financer les activités génératrices de revenus de 92.680 femmes.
- D'aménager 150 Garderies d'enfants et de former 200 auxiliaires.
- D'installer 71 moulins à mil et de réaliser une quarantaine d'ouvrages hydrauliques équipés de 50 pompes manuelles ainsi que la mise en place de 4 systèmes d'adductions d'eau équipées de 4 électro-pompes.
- D'aménager une cinquantaine de cases-foyers équipées et de former 150 femmes des comités de gestion.
- D'assurer la formation des GPF ciblés, en gestion financière et gestion de projets ou de leurs activités.

Il faut aussi signaler qu'en dépit de ces résultats assez significatifs du reste, des difficultés n'ont pas manqué de surgir dans l'exécution de ce projet :

- Les lenteurs observées dans la passation des marchés publics.
- Les suspensions répétitives des décaissements.
- La faiblesse de coordination au niveau des structures d'exécution et de supervision à la base.
- la concentration des experts et personnes ressources recrutés par le Projet au niveau de la CEP.

La lecture des tableaux relatifs aux coûts décomposés du Projet nous inspire au niveau de la Composante III, les observations ci-après :

1°/- Prise en charge des adductions d'eau :

Les adductions d'eau constituent des systèmes qui comportent le château d'eau (Réservoir surélevé dont le volume et la hauteur sont fonction de paramètres du site) les raccordements et accessoires hydrauliques (vannes, tubes galvanisés, manomètre, tés, coudes, compteurs volumétriques) et les installations de puisage (bornes fontaines à 4 postes, niche etc).

On ne peut pas installer de systèmes d'exhaure motorisés (Pompes électriques ou Pompes Solaires) sans systèmes d'adduction.

Donc on devra nécessairement prévoir autant de (Pompes solaire + Electro-pompes) que d'adductions.

Ces adductions ne seront pas requises sur les puits équipés de Pompes manuelles.

Le coût avancé dans le tableau corrigé découle des coûts des adductions déjà réalisées par le P.A.G.P.F.

2°/- Prise en charge du volet Assainissement

L'eau et l'assainissement sont deux concepts intimement liés mais le volet Assainissement a été omis dans le montage du programme hydraulique du P.A.G.P.F.

La mise en place de latrines dans les villages (01 latrine par village bénéficiaire de point d'eau) constitue évidemment un des aspects de l'assainissement qui pourrait être pris en compte dans le cadre du nouveau projet.

L'implantation des latrines sera un prétexte pour former sur place quelques maçons à la confection de latrines à fosse ventilée type LAVA mais sera également un moyen de vulgarisation de ces infrastructures dont la généralisation pourrait être prise en charge à titre individuel par les différents ménages des sites touchés.

3°/- Révision du Coût de Construction des Puits

Les coûts de 6,5 Millions prévus ne permettront pas de prendre en charge tous les postes afférents à la mise en place d'un ouvrage fonctionnel.

En effet, en dehors du fonçage, il y a tout un ensemble de superstructures à prévoir : trottoirs anti-bourbier, aire assainie pour éviter la formation de bourbier, clôture des périmètres des puits, confection de rigole de collecte et de puits perdu. Il y a aussi les essais de débit qui sont à prévoir dans ce poste puisque étant du ressort du maître-d'oeuvre et non d'un éventuel maître-d'ouvrage délégué. Le coût a donc été corrigé à 9 millions FCFA.

4°/- Réduction du nombre des ouvrages

Le nombre d'ouvrages hydrauliques à réaliser doit être réaliste, en adéquation avec l'échéancier d'exécution du Projet. Les 260 ouvrages initialement prévus seront difficilement réalisables quelques soit les recours usités puisqu'il s'agit d'un programme qui comporte plusieurs aspects depuis les enquêtes jusqu'à l'installation des pompes etc... Ce nombre d'ouvrage pourrait passer à 100 unités.

5°/- Fusion des sous- composantes 1 et 2,

Les sous-composantes 1 et 2 initialement prévues pourraient être réunies en une seule Sous-Composante 1.

Cette **Sous-Composante 1**, (fusion des deux) serait intitulée "**Hydraulique Villageoise / Agro-Alimentaire**".

Cette intitulée est moins restrictive et moins fermée ; elle permet une meilleure articulation entre les 02 volets hydraulique et Agro-alimentaire qui sont intimement liés.

Par exemple, tous les sites équipés de points d'eau devront bénéficier de projets de maraîchage et/ou d'arboriculture pour rentabiliser donc pérenniser ces infrastructures.

Les bénéficiaires devront aussi bénéficier d'équipements de transformation et de conservation des produits agricoles mais aussi maîtriser les procédés techniques y afférents par le biais de formations appropriées.

Il s'agit donc de tout un programme qui doit être cohérent et qui doit s'intégrer harmonieusement à l'environnement physique qu'il faut à tout prix préserver par exemple avec l'aménagement de bois villageois préalable à toute intervention, l'utilisation d'engrais organique (compost) la vulgarisation de procédés IRRIGASC pour optimiser l'eau d'arrosage etc...

Ce programme, compte tenu de sa complexité, serait coordonné par un spécialiste génie rural comme prévu dans les descriptifs de poste et non un spécialiste génie civil évoqué par endroit dans le texte. 10 % du budget construction est déjà consacré aux Maîtres d'ouvrage délégués (études techniques et suivi chantier).

Les consultants internationaux prévus pour cette composante travailleront en étroite collaboration avec ce spécialiste qui assurera la coordination et la continuité du programme même après leur départ.

La seconde sous-composante serait intitulée sous-composante 2 "**Cases-foyers et Garderies socio-éducatives**" avec les réaménagements internes ci-après :

- Une augmentation du nombre de cases-foyers qui passe de 20 à 27 pour permettre la couverture de l'ensemble des arrondissements des départements non touchés par le PAGPF. Ceci en raison de l'importance que constitue la case-foyer dans la vie des Groupements Féminins.

- Une réduction de 5.000.000 F sur l'enveloppe prévue pour la construction d'une case-foyer, dans une perspective de jumelage de cette dernière à une garderie d'enfants, les coûts séparés étant respectivement de 30.000.000 F et 15.000.000 ce qui devrait porter le total à 45.000.000 Frs.

- Une diminution d'un million du coût des équipements des garderies prévu pour 6.000.000 Frs ce qui devrait le ramener à 5.000.000Frs.

- Une augmentation de 1.500.000 F sur les prévisions de coût des équipements d'une case-foyer ce qui devrait le porter à 3.500.000 F CFA au lieu de 2.000.000 F.

- Une augmentation du budget de formation des comités de gestion et des auxiliaires qui a été nettement sous-évaluée dans le document du projet.

En définitive, les sous-composantes 1, 2 et 3 initialement prévues au niveau de la Composante III seront regroupées en deux sous-composantes :

"Hydraulique Villageoise / Agro-Alimentaire" et **"Cases-foyers et garderies socio-éducatives"**.

Les coûts décomposés des deux sous-composantes réaménagés sont repris sur les tableaux ci-annexés (scénario 1).

Le coût total (coût de base + imprévus et hausse) de ces deux sous-composantes serait porté à **5.057.357.049 FCFA.** (soit **6.350.360 UC**) après les réaménagements opérés.

L'enveloppe totale qui était prévue pour les 3 sous-composantes initiales est de **6.481.744.244 FCFA (8.138.917 UC)** dont **4.169.145.756 FCFA (5.235.062 UC)** que le FND devait prendre en charge.

La contribution du FND pourrait être portée à **5.057.357.049 FCFA** pour prendre en charge l'intégralité de la composante III.

Il resterait côté FAD un surplus de **1.424.387.175 FCFA (1.788.557 UC)** qui prendrait en charge :

- la construction et l'équipement de cases de santé qu'il serait bien d'intégrer à la Composante I où est logé le volet I.E.C qui s'occupe, entre autre, des problèmes de santé reproductive, de nutrition infantile etc.

Cette enveloppe permettrait aussi de renforcer le Fonds de crédits (Composante II) pour prendre en charge

- d'une part, le financement des projets d'accompagnement à systématiser au niveau des points d'eau, des cases-foyers et des garderies .

- d'autre part, le financement de banques céréalières et de boutiques sous forme de crédits à partir des projets qui seront soumis à ladite Composante. Les constructions y afférentes seront alors suivies et exécutées par les bénéficiaires directement. Il faut noter d'ailleurs que pour la plupart des requêtes relatives aux boutiques et banques céréalières, l'infrastructure (local) est fournie par les requérants.

Dans l'hypothèse ou la prise en charge de l'intégralité de la Composante III par le FND ne serait pas possible, des propositions alternatives de réaménagement ont été faites avec les tableaux relatifs aux coûts décomposés, ci-joints (scénario 2).

Ce scénario alternatif permettrait comme convenu la prise en charge :

- par le FND, de la sous-composante 1 réaménagée avec à peu près la même enveloppe initiale (4.168.953.425 FCFA soit 5.234.482 UC) avec l'avantage d'y avoir intégré les équipements agro-alimentaires ;

- par la BAD, de la sous-composante 2 réaménagée (case-foyers /Garderies) qui intègre en plus les cases de santé et autres infrastructures ainsi les équipements y afférents et les formations connexes des agents de santé communautaires et des matrones chargés d'intervenir au niveau des structures sanitaires et dont la prise en charge a été omise dans le document du projet. L'enveloppe globale de cette sous-composante serait de 1.925.370.000 FCFA (2.417.625 UC).

L'économie ainsi réalisée (reliquat sur le cumul des sous-composante 1 et 3 initiales) serait de $(668/815.823 + 1.643.782.665 - 1.925.370.000) = 387.228.488$ FCFA et pourrait servir au financement de projet d'accompagnement des volets hydraulique, case-foyers et garderies. Cette enveloppe pourrait être domiciliée à la composante II (crédit et AGR).